

3C. PROFESSIONNALISME, ÉDUCATION, INFORMATION DU PUBLIC

Le degré de professionnalisme qui anime les intervenants dans le secteur forestier représente un facteur crucial pour ce qui est de la confiance que placent les Canadiens dans l'avenir de leurs forêts. À cet égard, un fait significatif est survenu tout récemment, lorsque la Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels a convenu, au cours d'une assemblée générale tenue à Fredericton le 21 août 1990, d'élaborer des *normes nationales* concernant la gestion professionnelle des ressources forestières. Ce geste constructif, visant un rehaussement du niveau de professionnalisme dans notre secteur forestier, fait suite à des mesures comparables adoptées par certaines associations provinciales de forestiers, notamment en Colombie-Britannique où l'on s'est déjà attelé à la tâche pour élaborer des normes touchant les pratiques professionnelles en foresterie. Indubitablement, de telles orientations auront des retombées considérables sur la mission visant le développement durable des forêts au Canada et, par le fait même, fourniront une aide précieuse à Forêts Canada à l'échelle nationale.

Les forestiers doivent aussi se préoccuper de la qualité de leurs pratiques en foresterie. Leurs pratiques actuelles garantissent-elles suffisamment la sauvegarde de l'environnement, des sols, des rivières et des cours d'eau, du paysage, de la faune et des pêches? Ce sont là des questions délicates, mais auxquelles il est nécessaire d'apporter des réponses et qui représentent un défi pour Forêts Canada. — (Institut forestier du Canada, mémoire présenté au Comité le 14 février 1990, p. 8)

Il ne fait aucun doute que la planification des mesures dans le secteur forestier exigera, dans l'avenir, une réglementation de plus en plus serrée des pratiques professionnelles en foresterie. Même si les dernières initiatives qui ont été prises par les membres de la profession sont louables en elles-mêmes, elles sont néanmoins considérées par un grand nombre d'intervenants comme une reconnaissance tardive des responsabilités accrues qui leur incombent de toute façon. La profession a été la cible de critiques de plus en plus nombreuses pour la mollesse avec laquelle elle faisait appliquer ses normes professionnelles parmi ses membres. Les profonds changements de perception du grand public en ce qui a trait aux forêts, qu'il considère maintenant davantage comme une ressource environnementale que comme une réserve de richesses à exploiter, ont eu pour conséquence de placer les agents forestiers plus que jamais sous les feux de l'actualité; et les pressions se font de plus en plus lourdes sur eux, pour les forcer à réviser leur approche autoréglementaire en ce qui concerne les normes et les pratiques de foresterie.

J'ajouterais que notre association reconnaît les difficultés auxquelles nous faisons face en ce qui concerne la pratique. Comme la plupart des organismes professionnels, elle a commencé comme organe enregistreur et